

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans l'établissement de cet horaire fictif il n'a été tenu compte que de la nécessité de maintenir la correspondance à Delémont du 1934 de Bâle sur le 1768 pour Sonceboz. D'autres facteurs (correspondances et croisements) n'ont pas été pris en considération.

Moutier

Les abonnés domiciliés en aval disposent des trains

Aller	Retour	Temps en tout
1744/6.40	— 217/17.30	10 h. 50
1744/6.40	— 1935/17.53	11 h. 13
1744/6.40	— 5763/18.16	11 h. 36

Les abonnés domiciliés en amont disposent des trains

1741/7.07	— 1768/17.46	10 h. 39
	(avancé 17.41)	10 h. 34)
1741/7.07	— 1770/19.16	12 h. 09

L'horaire actuel est particulièrement défavorable pour les abonnés de la Vallée de Tavannes travaillant à Moutier. Pour améliorer leurs conditions de travail il y a deux possibilités :

- Créer un nouveau train qui les amène à Moutier vers 6.40 le matin, et dans ce cas ils pourront tous rentrer par le 1768 à 17.46, même s'il est avancé de 5' ; ou bien
- créer un nouveau train le soir, départ vers 18.30.

La première solution serait de beaucoup la meilleure des deux.

Propositions :

1. Ouverture du 5763 aux abonnés dès Malleray.
2. Avancement du 1768 Delémont-Sonceboz de 5' au moins.
3. Mettre en marche un nouveau train d'abonnés Tavannes-Moutier, arrivée à Moutier vers 6 h. 30.

L'étude ne touche pas le problème des courses de midi. Il importe d'abord de régler au mieux les conditions d'arrivée du matin et de départ du soir, en cherchant à faire perdre le moins de temps possible aux abonnés.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtefary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04 ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 27 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.